



Détournement banque. accusation à tort

Par **complot 15**, le **02/12/2015** à **10:39**

Bonjour
Je viens vers vous pour une aide et un conseil. Voilà en résumé mon histoire. Je travaille dans une banque depuis 8ans où j'ai gravi tous les échelons, je bénéficie d'un excellent salaire qui me permet de bien vivre... Il ya un mois la banque a détecté un détournement d'une importante somme qui se faisait depuis 4 ans par le billet de chèque de banque falsifiés qui sont débité sur un compte interne et crédités sur un compte client qui lui a été apparemment ouvert frauduleusement !! Une fois ce compte crédité, une carte bancaire est utilisée pour faire des retraits dans des distributeurs automatiques....Une enquête internes à été ouverte où même j'ai contribué et une semaine plus tard on me convoque et on me dit que tous les indices convergent vers moi !!!!! Et que soit on fait un accord à l'amiable soit ils vont porter le dossier en justice et qu'ils veulent une réponse avant la fin de la journée !j'ai bien évidemment tout nié et rapidement j'ai pensé à ma carrière, à ma famille, à la police, à la garde à vue, à la réputation, au casier judiciaire.... Et j'ai accepté leur règlement à l'amiable qui est de rembourser le montant. Ils m'ont donné un mois et on a notarié par act se règlement.. Il m'ont ensuite obligé à déposer ma démission... Le délais expire dans 5 jours et jusqu'à aujourd'hui je n'ai rien pu rassembler. rnVoilà ce qu'ils me reproche :rnDes opérations ont été faites à partir de mon poste.rnMon téléphone à été geolocalise à côté des distributeurs automatiques à chaque fois qu'il ya eu retrait (il n'y a pas de caméra dans ces distributeurs)rnUne caméra à proximité aurait filmée ma voiture devant un distributeur!rnSur les dizaines de chèques falsifiés, un comporterait mes écritures !rnJe ne comprend absolument pas mais pour moi il y a une personne qui me suit à la trace et connaît tous mes faits et gestes.. Mais ce qui m'intrigue c'est le fait qu'on filmé ma voiture alors que je connais l'endroit et je ne me suis jamais garé devant... rnQue dois-je faire.rnMerci
Ps: pour la géo-localisation de mon téléphone, ils ont usé de leurs connaissances personnelles sans passer par les voies judiciaires

Par **ASKATASUN**, le **02/12/2015 à 12:03**

Bonjour,rn[citation]Que dois-je faire[/citation]rnSi vous êtes totalement étranger à ces détournements, accepter un règlement amiable de ce différent est totalement incompréhensible.rnrnDonc il ne vous reste qu'une chose à faire, direction le poste de police ou de gendarmerie et dépôt de plainte à l'encontre de votre employeur, enfin son représentant légal, pour tentative d'extorsion.

Par **complot 15**, le **02/12/2015 à 12:15**

Pour le règlement à l'amiable pour moi et juste pour ne pas être poursuivi (on l'a bien précisé dans une clause). Mais j'envisageais de leur demander de faire une enquête indépendante avant de porter plainte.rnEst ce que une fois les avoir payé, ils pourront porter plainte à leurs tour ? Le fait de les payer m'évite il les problèmes avec la justice?

Par **morobar**, le **02/12/2015 à 12:17**

Bonjour,rnEn matière civile aucune des preuves présentées (géolocalisation, vidéo..) n'est acceptable devant le conseil des prudhommes.rnIl en va autrement en matière pénale.rnDéposer plainte va donc permettre de valider l'ensemble de ces preuves et ce n'est pas forcément une bonne idée.rnIl vaut donc pour l'instant ne pas accepter la démission, préférer une rupture conventionnelle voire attendre le licenciement.

Par **morobar**, le **02/12/2015 à 12:20**

[citation]Est ce que une fois les avoir payé, ils pourront porter plainte à leurs tour ?[/citation]rnLorsqu'on signe une convention de ce genre avec l'employeur, elle comporte une formule de confidentialité et d'absence de recours des parties.rnMais ce n'est pas une transaction établie après rupture du contrat de travail.

Par **complot 15**, le **02/12/2015 à 15:51**

Donc une fois que je leur paye le montant et que je vois que leurs enquêtes ne progressent pas,JE POURRAIS LES ATTAQUER ?(dans le protocole il est écrit qu'il ne porteront pas plainte contre moi et qu'ils me rétabliront dans mes droits dans le cas où ils auront toutes preuves m'innocentant). Il est inscrit nul part que moi je ne pourrai pas les attaquer.. Si je les attaque,vu que je les ai déjà payer, COMMENT CA VA SE PASSER ?

Par **morobar**, le **04/12/2015** à **09:24**

Bonjour,
[citation]il est écrit qu'il ne porteront pas plainte contre moi et qu'ils me retabliront dans mes droits dans le cas où ils auront toutes preuves m'innocentant). [/citation]
Fichtre comme ils sont aimables de reconnaître que vous êtes coupable, mais innocent si vous n'êtes pas coupable.
Fichez donc consulter plutôt un bon avocat au lieu de payer tout en s'égosillant sur votre innocence.